

Boye Pascal - Boye Huiel
Le Bon de l'Evêque
09 200 Pamiers

vos références : DAF/SA JAD/PP/2018/SC/869/001 -
objet : réponse à vos courriers R.A.R -
adressés à M^{me} Boye Pascal et à M^{me} Boye Huiel -

Département de l'Ariège
Hôtel du Département
5-7, rue du Cap de la Ville
BP 60023
09001 Foix Cedex


Lettre recommandée avec A.R.

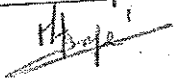
A l'attention de Monsieur Jeanou Henri -

Pamiers,
le 08 mars 2018.

Monsieur le Président,

En réponse aux courriers du Conseil Départemental, en recommandés avec accusé de réception, du 26 Février 2018 et à notre rendez-vous du mois d'avril 2017, avec Monsieur Enigano André, à la Mairie de Pamiers, à qui nous avons exposé nos observations. Monsieur Enigano vous a fait remonter celles-ci -
C'est pourquoi, suite à vos lettres R.A.R. du 26 Février 2018, nous vous permettons de vous les notifier dans le présent courrier R.A.R.
Suite à votre demande d'acquisition forcée pour l'aménagement d'un couloir piétonnier sur la commune de Pamiers entre le RD41 et le RD29, nous avons fait réaliser une estimation par un agent immobilier de la Commune de Pamiers. Sur ses conseils, nous souhaitons être indemnisés à hauteur de mille-cinq cents euros pour la surface de 97 m², nous affaiblissons un très bon emplacement de cette surface cadastrale, vu le manque à gagner sur ces terres agricoles, sur plusieurs années (recettes, primes), nous espérons, d'ailleurs, qu'une suite favorable sera donnée à notre requête.
Dans l'attente, veuillez, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Boye Pascal :


Boye Huiel :


Copie de ce courrier - Par mail - à :

- Monsieur le Maire de Pamiers,
- Monsieur Pierre Serene - Commissaire Enquêteur -

⊗ préf. - utilité - publique d'arriège - gouv. fr.